

COVID19

L'Adie met en place un plan d'urgence pour les travailleurs indépendants

Le 25 mars 2020

Parmi les millions d'entrepreneurs frappés de plein fouet par l'arrêt soudain de leur activité suite au confinement décidé par l'Etat pour freiner la pandémie de COVID19, les entrepreneurs accompagnés par l'Adie sont parmi les plus exposés.

Pour faire face à la crise actuelle et permettre de préparer, dès maintenant, les conditions d'une reprise ultérieure de leur activité, l'association a déployé un plan de soutien d'urgence d'une ampleur inédite.

Malgré la fermeture de ses 150 agences, l'Adie reste ouverte, auprès des entrepreneurs.

Face au risque sanitaire, l'Adie a décidé, dès le mardi 17 mars au matin, de fermer l'ensemble de ses locaux.

Pour autant, dans un contexte économique inédit qui impacte tout particulièrement son public d'entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire, l'association a mis tout en œuvre pour assurer la continuité de son activité à distance.

Dans un premier temps, l'urgence consiste à prendre contact avec les 50 000 entrepreneurs accompagnés par l'association pour les informer et leur expliquer les mesures d'aide mises en place par l'Etat, tout en proposant à chacun des solutions adaptées aux difficultés du moment.

« En une semaine, les salariés et bénévoles de l'Adie ont contacté plus de 10 000 clients et réalisé avec chacun d'entre-eux un diagnostic individualisé, afin de faire le point sur leur situation et de les conseiller dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils sont éligibles. », commente Frédéric Lavenir, Président de l'Adie.

Deux mesures d'urgence pour les travailleurs indépendants en difficulté

Parce qu'ils seront sans doute nombreux à rencontrer des difficultés mettant en péril la survie de leur activité, l'Adie a décidé, en complément des mesures gouvernementales qu'elle s'efforce de faire connaître et d'expliquer aux travailleurs indépendants qu'elle accompagne, de mettre en place des mesures d'urgence exceptionnelles.

Une procédure accélérée de report d'échéance et de rééchelonnement est systématiquement proposée aux entrepreneurs faisant part d'une crainte quant à leur capacité à rembourser leurs mensualités.

Pour les entrepreneurs confrontés à des problèmes de trésorerie, l'association a également débloqué une ligne d'un million d'euros afin de financer un dispositif de crédit de trésorerie pour couvrir les situations d'urgence.

Ces dispositifs seront adaptés et complétés au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Dès maintenant, accompagner les entrepreneurs à la reprise de l'activité

En lien régulier avec le Ministère du Travail et le Ministère des Finances pour proposer des solutions inclusives pour tous les entrepreneurs, l'Adie veille à la réelle prise en compte des travailleurs indépendants dans les mesures de sauvegarde proposées par le Gouvernement.

Cependant, l'association est consciente que de nouvelles difficultés et de nouveaux besoins s'exprimeront au long de cette crise qui promet d'ores et déjà d'être plus longue qu'annoncé.

« Si le confinement se prolonge, c'est plus tard, en avril et en mai, que les entrepreneurs souffriront le plus du manque à gagner. Ce sont surtout les entrepreneurs comme ceux que l'Adie accompagne qui

verront alors la survie de leur entreprise le plus sérieusement en péril, analyse Frédéric Lavenir. Aussi, nous plaidons d'ores et déjà pour que les pouvoirs publics envisagent une prolongation et un renforcement du dispositif d'aides forfaitaires, en particulier pour les entrepreneurs les plus fragiles ».

Parce que les travailleurs indépendants sortiront inévitablement très affaiblis par cette crise, l'Adie commence dès à présent à réfléchir aux conditions de la relance.

Pour étayer ses propositions, l'Adie entend dresser dans les mois à venir, à partir du travail d'écoute quotidien de ses clients, un diagnostic de l'impact de la crise sur ces petits entrepreneurs, dont les activités sont intrinsèquement liées au dynamisme de tissus économiques locaux.